



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110030

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/10/2025 14H37 C:000032 I:30933
V/REF : 1031905
V/Email reçu le Jeudi 16/10/2025 a 14H37

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 0625
IMMEUBLE : LD ETANG MARECHAL
LIEUDIT ETANG MARECHAL
01560 CURCIAT DONGALON

Feillens, le 03 Novembre 2025

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : LIEUDIT ETANG MARÉCHAL - CURCIAT DONGALON - LOGT 2003
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT CYLINDRE PORTE D'ENTREE DU LOGEMENT 1 ET DE
LA PORTE DE JARDIN (CLÉ A L'AGENCE DE BOURG)
REMISE EN PLACE DES CANNES D'ARETE DES VOLETS BATTANTS ET POSE DE
NOUVELLES SUR LES VOLETS DES CHAMBRES QUI SONT MANQUANTES (X5)
REEMPLACEMENT DU CYLINGRE DE LA PORTE DE GARAGE (POSSIBLE DE PASSER PAR
LE JARDIN)
MS00001 - MS00036 X2 - MS00059 X5 - MS00086

Donneur d'ordre : Mme E ROLLET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 3 NOVEMBRE 2025 A 11H15
REEMPLACEMENT CYLINDRE PORTE DE GARAGE
RÉGLAGE PORTE DE GARAGE
REEMPLACEMENT DE 2 CYLINDRES PORTE ARRIERE GARAGE ET PORTE D'ENTRÉE
REEMPLACEMENT SERRURE 3 POINT
REEMPLACEMENT BÉQUILLE DOUBLE PORTE D'ENTRÉE
REEMPLACEMENT DE 3 ARRETS DE VOLET (VU AVEC MME ROLLET)

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 03/11/25 a 17H08 Mme E ROLLET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110030

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	41,08		41,08
1,00	MS00086-Rempl.Cylindre pr porte gar.basc	1	46,21		46,21
1,00	MS00093-Reglage porte de garage/ajust.	1	61,62		61,62
2,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	1	51,35		102,70
1,00	MS00040-Rempl.Serrure 3 pt haut 2,04m	1	205,40		205,40
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	1	30,81		30,81
3,00	MS00059-Rempl.Arret/Gonds/Penture/Croche	1	35,94		107,82
TOTAL H.T.					595,64
T.V.A. a 10,00%					59,56
TOTAL T.T.C.En EURO					655,20

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1031905 du 16/10/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

Lieudit Etang Maréchal

01560 CURCIAT DONGALON

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

00625-00001-00002-00003 H / Type 4 A / RDC

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 31/10/2025

Observations

CLEFA L'AGENCE AFAIRE AVANT LE 27/10/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	41,08	41,08	4,11	45,19
MS00036 Cylindre/ demi cylindre européen 5 goupilles double entrée ou à bouton toutes dimensions, y compris toutes sujétions CHANGEMENT CYLINDRE PORTE ENTREE DU LOGEMENT 1 CLEF DISPONIBLE A L'AGENCE + PORTE JARDIN	2,00	51,35	102,70	10,27	112,97
MS00059 Arrêt/Gonds/Penture/Crochets de volets y compris toutes sujétions REMETTRE DES CANNE D'ARETE DES VOLET BATTANT MANQUANTE SUR LES VOLET DES CHAMBRES	5,00	35,95	179,75	17,98	197,73
MS00086 Remplacement de Cylindre pour porte de garage basculante POSSIBILITE DE PASSER PAR LA PORTE DU JARDIN OUVERTE	1,00	46,22	46,22	4,62	50,84

Total H.T.	369,75
Total TVA	36,98
Total TTC	406,73

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



Bon de Commande

N° : 1031905 du 16/10/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

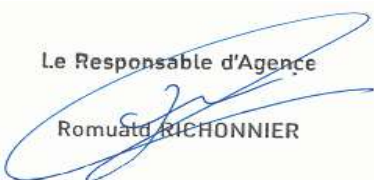
CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par ROLLET Elodie le 16/10/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **Lieudit Etang Maréchal 01560 CURCIAT DONGALON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **16/10/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1031905